



Projet du 27 juillet 2021

Message relatif au projet de décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyng-Finges ainsi que la créa- tion et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous avons l'honneur de vous présenter le message relatif à un projet de décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyng-Finges ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient.

CADRE LÉGAL

Sur le **plan fédéral**, la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN) fixe les conditions de la création et du financement des parcs d'importance nationale. L'ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale (ordonnance sur les parcs, OParcs), entrée en vigueur le 1er décembre 2007, précise les modalités d'exécution. Trois catégories de parcs sont distinguées, répondant à différents besoins et utilisations :

- **Les parcs nationaux**
- **Les parcs naturels périurbains**
- **Les parcs naturels régionaux**

Compte tenu des conditions naturelles et socio-économiques, seuls des projets de parcs naturels régionaux ont abouti en Valais. Situés en zone rurale en partie habitée, **les parcs naturels régionaux visent 4 objectifs principaux** :

- Préservation et valorisation de la nature et du paysage;
- Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable;
- Sensibilisation et éducation à l'environnement;
- Management, communication et garantie territoriale;
- Recherche (facultatif).

Sur le **plan cantonal**, les bases légales concernant les parcs naturels sont fixées par la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN) du 13 novembre 1998, ainsi que l'Ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcPN) du 20 septembre 2000.

Selon l'**article 21**, alinéa 1 **de la LcPN**, les catégories de parcs sont définies par la législation fédérale. L'alinéa 2 indique que le Grand Conseil décide de la création de parcs et règle la participation du canton à leur aménagement et leur gestion. L'alinéa 3 précise que la participation du canton peut s'élever à un taux maximal de 80 pour cent des coûts reconnus (y compris les subventions fédérales).

Selon l'**article 28 de l'OcPN**, le Conseil d'Etat est habilité à conclure, avec les organes responsables des parcs, des contrats de prestation fixant notamment le cadre de création et de gestion des parcs. Le contrôle des prestations et du respect des conditions y relatives, ainsi que la coordination avec les instances fédérales est assurée par le service compétent.

Pour pouvoir bénéficier des aides financières de la Confédération, les cantons doivent d'une part, participer au financement des parcs et d'autre part, disposer d'un concept de parcs. C'est dans ce contexte qu'un **concept concernant la création et la gestion des parcs d'importance nationale** a été élaboré et approuvé par le Conseil d'Etat le 16 septembre 2009. Basée sur une évaluation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles, l'étude analyse l'offre touristique actuelle et les possibilités de valeur ajoutée de sites potentiels. Les régions du Binntal et de Pfyn-Finges figurent parmi les sites retenus par le concept.

La région du Trient n'apparaît pas dans la liste des sites potentiels du concept cantonal de parcs. Il y est cependant clairement stipulé que la désignation des sites potentiels ne signifie pas qu'aucune initiative de parc naturel ne peut voir le jour dans d'autres régions. L'étude de faisabilité conduite en 2019 indique au contraire que la région de la Vallée du Trient répond aux conditions requises en vue de la création d'un nouveau parc naturel régional.

HISTORIQUE DES PARCS NATURELS EN VALAIS

Le Valais fait figure de pionnier en ce qui concerne les parcs naturels régionaux, puisque la création d'un parc naturel cantonal à Pfyn-Finges par décision du Grand Conseil en 2005, est antérieure à l'entrée en vigueur de la législation fédérale en la matière.

Suite à la mise en place du cadre légal par la Confédération, le projet du Binntal, ainsi que ceux de Pfyn-Finges et Val d'Hérens ont été acceptés en tant que **candidats parcs naturels régionaux d'importance nationale**, respectivement en 2008 et 2009.

En 2012, le parc naturel régional du Binntal devenait le premier parc naturel régional valaisan à obtenir le **précieux label « Parc naturel d'importance nationale »** et entrait ainsi dans sa 1^{ère} phase de gestion. Le parc naturel régional de Pfyn-Finges l'a suivi en 2013. Celui du Val d'Hérens fut abandonné la même année, la population de la majorité des communes porteuses du projet ayant décidé par votation populaire de ne pas soutenir le projet. En 2013, une nouvelle candidature, celle du Simplon, a été déposée auprès de la Confédération, mais fut retirée suite au retrait de 2 communes en phase d'évaluation.

Le canton du Valais dispose donc actuellement de **2 parcs naturels régionaux en phase de gestion et au bénéfice du label « Parc » de la Confédération**: le parc naturel régional

du Binntal et le parc naturel régional de Pfyng-Finges. Dans les deux cas, un **contrat de parc** entre les communes et les associations qui chapeautent ces projets, a été conclu après validation par les assemblées primaires, et une **charte** incluant une planification sur 10 ans adoptée. Des **nouveaux votes** ont eu lieu lors des assemblées primaires des deux parcs (Binntal et Pfyng-Finges) en 2020 et 2021. Dans l'ensemble, toutes les communes qui étaient déjà incluses dans le périmètre d'un parc naturel se sont exprimées très favorablement au renouvellement de la charte pour une période supplémentaire de dix ans (>95 % en moyenne). Les communes du parc naturel régional du Binntal ont même voté à l'unanimité.

La **demande de renouvellement du label** du parc naturel régional du Binntal a été transmise à l'OFEV au mois de mars 2021. Le périmètre du parc a dû être réduit pour la prochaine période de labellisation. En effet, en conséquence de la fusion avec la commune de Goms, les localités de Niederwald et Blitzingen ne sont plus considérées comme des communes à part entière et ne peuvent donc plus, selon la législation nationale, faire partie du périmètre du parc. La demande de renouvellement du label du parc naturel de Pfyng-Finges sera transmise au printemps 2022. Le périmètre du parc naturel de Pfyng-Finges subira également des modifications pour la prochaine période de labellisation. La population des communes de Tourtemagne et d'Inden ayant nouvellement approuvé le contrat de parc, le périmètre du parc sera agrandi. La planification actuelle pour une période de 5 ans a été évaluée positivement par la Confédération, à l'occasion des demandes d'aides financières globales qui lui ont été adressées dans le cadre des conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement. La convention-programme entre la Confédération et le canton a été signée le 23 mars 2020.

Les deux parcs naturels du Binntal et de Pfyng-Finges sont au bénéfice de **décisions de création et de financement du Grand Conseil**, datées respectivement du 11 décembre 2008 et du 6 mai 2010. Le Grand Conseil a validé, en date du 7 mars 2016, la reconduction de leur cofinancement pour une période supplémentaire de 4 ans. Le financement des deux parcs naturels régionaux a ensuite été prolongé pour les années 2020-2021 par décision du Conseil d'Etat du 2 avril 2020, tel qu'autorisé par la décision du Grand Conseil du 7 mars 2016.

Le Conseil d'Etat aurait pu prolonger cette décision de financement jusqu'en 2024. Cependant, vu le montant plus élevé des coûts totaux découlant de contributions plus élevées de la Confédération, les modifications de périmètres prévues dans les deux parcs en activité, ainsi que la création d'un nouveau projet de parc naturel, la situation n'est clairement plus comparable. C'est pourquoi, une nouvelle décision du Grand Conseil concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux est proposée.

CRÉATION D'UN NOUVEAU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DU TRIENT

Le parc naturel régional de la Vallée du Trient se distingue par la présence, sur son territoire, d'une grande **densité et diversité de valeurs naturelles, paysagères et culturelles**. Plusieurs sites inscrits à l'inventaire des objets d'importance nationale, comme par exemple l'objet IFP n° 1715 « Gorges du Trient », ainsi que des réserves naturelles et forestières, assurent déjà à ce jour la protection d'habitats importants pour la faune et la flore.

Bien que bon nombre de communes de la région aient compté au 19^{ème} siècle parmi les premières destinations touristiques, la vallée n'a jamais attiré un « tourisme de masse ». Au contraire, le développement touristique est resté modéré.

Le projet de parc naturel régional de la Vallée du Trient réunit sept communes (Trient, Martigny-Combe, Finhaut, Salvan, Vernayaz, Evionnaz et Saint-Maurice) et s'étend sur une surface de 222 km².

Les premières discussions entre les communes en vue de la création d'un parc naturel eurent déjà lieu en 2017. En 2018, les sept communes prirent la décision de se lancer dans un processus de création d'un nouveau parc naturel régional de la Vallée du Trient dans le Bas-Valais. L'**étude de faisabilité** fut conduite en 2019 et démontra que la région de **Trient** disposait des conditions pré requises pour devenir un parc naturel régional.

Le dossier de candidature pour devenir parc naturel régional d'importance nationale a été remis à l'OFEV le 25 juin 2021. La **phase de création s'étendra sur les années 2022-2024**. La phase de gestion débutera en 2025.

L'étape suivant l'inscription auprès de la Confédération implique la création d'une association en charge de gérer les projets du parc. L'inscription du projet de parc sur la fiche de coordination A.10 « Parcs naturels et patrimoine mondial de l'UNESCO » du plan directeur cantonal est en cours et devra obtenir, après validation de la Confédération pour la phase de gestion, le statut de « coordination réglée ».

ÉVOLUTION DU BUDGET DES PARCS, Y COMPRIS DES SUBVENTIONS DE LA CONFÉDÉRATION ET DU CANTON

Lorsque le montant du crédit alloué aux parcs par la Confédération fut fixé en 2007, le législateur portait de l'idée de dix parcs naturels régionaux et d'un à deux parcs nationaux.

Le 11 septembre 2014, les chambres fédérales adoptèrent la motion du conseiller aux Etats valaisan René Imoberdorf « Financement adéquat des parcs d'importance nationale », qui prévoyait de doubler les moyens financiers alloués aux parcs à partir de la convention-programme 2016 - 2019. Le Conseil fédéral fut ainsi chargé d'**augmenter le soutien financier aux parcs, des 10 millions de francs prévus initialement aux 20 millions actuels**.

À ce jour, 15 parcs naturels régionaux, un parc naturel périurbain et un parc national sont en phase de gestion. À cela s'ajoute un candidat parc naturel régional (Val Calanca) et un candidat parc naturel périurbain (Jorat). **Le territoire national compte ainsi 17 parcs en activité et 2 parcs en phase de création**, auxquels s'ajoute la candidature du parc naturel régional de la Vallée du Trient déposée par le canton du Valais auprès de la Confédération le 25 juin 2021. Une augmentation du crédit alloué aux parcs semble donc justifiée.

En 2011, l'aide financière moyenne mise à disposition par l'Office fédéral de l'environnement se montait à Fr. 380'000.- par année et par parc. En conséquence de l'adoption de la motion « Financement adéquat des parcs d'importance nationale » par les chambres fédérales, les montants moyens arrondis alloués aux parcs naturels régionaux s'élevaient pour **la période 2016-2019 à Fr. 600'000.-** par année et par parc.

Étant donné que deux projets de parcs nationaux ont été abandonnés en conséquence des résultats négatifs lors de votations en 2016 et 2018, l'aide financière moyenne mise à disposition par l'Office fédéral de l'environnement pour **la période 2020-2024** a été augmentée à **Fr. 840'000.-** par année et par parc.

Durant la phase de création des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges, les financements cantonaux étaient plus élevés que les participations financières de la Confédération. Désormais la contribution de la Confédération est plus élevée que celle du canton. Pendant la période 2016-2019, en raison de **restrictions budgétaires générales** (ETS 1 et 2) du canton du Valais, le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage n'a pas pu verser les subventions maximales prévues par la décision du Grand Conseil du 7 mars 2016. Au cours de cette même période, la contribution de la Confédération a cependant encore été augmentée, les parcs ayant pu soumettre des projets supplémentaires.

Pour la phase actuelle, il est prévu de rétablir le montant des contributions cantonales au niveau prévu initialement pour la phase 2016-2019.

Les tableaux suivants présentent une vue d'ensemble du développement annuel moyen des subventions par période de convention-programme.

PNR Binntal	Moyenne coûts totaux par an	Moyenne subventions totales par an	Moyenne subventions cantonales par an		Moyenne subventions fédérales par an	
	Fr.	Fr.	Fr.	%	Fr.	%
2008-2011 phase de création	786'318.85	461'474.20	290'974.20	37	170'500.00	22
2012-2015 phase de gestion	895'143.00	536'023.30	259'023.30	29	277'000.00	31
2016-2019 phase de gestion	1'436'635.70	913'023.10	192'182.35	13	720'840.75	50

PNR Pfyn-Finges	Moyenne coûts totaux par an	Moyenne subventions totales par an	Moyenne subventions cantonales par an		Moyenne subventions fédérales par an	
	Fr.	Fr.	Fr.	%	Fr.	%
2009-2011 phase de création	1'824'668.53	999'999.98	667'505.98	37	332'494.00	18
2012-2015 transition phase de gestion	1'841'177.50	875'000.00	525'000.00	29	350'000.00	19
2016-2019 phase de gestion	2'470'599.75	1'404'465.25	380'000.00	15	1'024'465.25	41

S'agissant d'aides financières globales, la Confédération ne peut prendre en charge que la plus petite moitié du budget total des parcs. Par conséquent, les cantons, les communes et des tiers doivent absorber la plus grande moitié afin de pouvoir obtenir l'aide financière de la Confédération. L'augmentation des contributions de la Confédération débouche ainsi en principe sur une hausse du budget total des parcs, ainsi qu'une augmentation des prestations.

La description des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges, de même que du nouveau candidat parc naturel régional de la Vallée du Trient, y compris les projets réalisés et à venir, ainsi qu'une présentation des moyens financiers par projet, figure respectivement dans les annexes 1, 2 et 3.

BUDGET ET FINANCEMENT 2022-2024

La participation financière définitive de la Confédération et du canton aux coûts de création et de gestion des parcs est **réglée d'une part dans le cadre d'une convention-programme entre la Confédération et le canton, d'autre part par le biais d'un mandat de prestation entre le canton et les associations responsables des parcs**. La décision de cofinancement des parcs se réfère donc exclusivement au contenu des conventions-programmes entre la Confédération et le canton, respectivement des mandats de prestations correspondants entre le canton et les parcs naturels. Tout projet en dehors de ces mandats de prestation n'est pas considéré par cette décision et devra être financé par d'autres moyens.

Selon l'article 21 alinéa 3 de la LcPN, la participation maximale du canton s'élève à 80 pour cent des coûts reconnus (y compris les subventions fédérales). **Aucun parc naturel ne dépasse cette participation maximale.**

Il est proposé que le Grand Conseil approuve le cofinancement des trois parcs naturels régionaux (Binntal, Pfyn-Finges et candidat parc naturel régional de la Vallée du Trient) durant la période 2022-2024 de l'actuelle convention-programme, et habilite le Conseil d'Etat à renouveler le financement des parcs pour une période de convention-programme supplémentaire. Ce renouvellement pourra être validé uniquement si la participation cantonale (hors subventions fédérales) correspond au subventionnement de la période 2020-2024 et si la participation maximale du canton (y compris les subventions fédérales) ne dépasse pas 80 %.

Lors de la période de convention-programme précédente, le Grand Conseil a dû réduire le budget du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage en raison de mesures d'économie. En conséquence, la réduction a été répercutée proportionnellement sur les aides financières cantonales des parcs. Cette réduction des aides financières cantonales, par ailleurs compensée pour la même période par une augmentation des subventions fédérales liées à des crédits complémentaires, a eu des répercussions jusqu'au Grand Conseil. En 2019, un amendement au budget 2020 a été déposé, demandant un retour au niveau de subventions antérieur aux réductions financières. Cette mesure a eu des incidences sur la réalisation du programme de protection et de gestion des biotopes.

Compte tenu du fait que le canton est légalement tenu de prendre des mesures pour la protection et la valorisation de la nature et du paysage selon la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), le financement des parcs est considéré comme secondaire. C'est pourquoi il est proposé d'ajouter un article spécifique à ce sujet dans la décision. Cet article vise à clarifier que l'Etat doit, en cas de besoin, d'abord mettre en œuvre les tâches prioritaires qui lui sont légalement assignées par la Confédération. **De cette manière, le montant des subventions cantonales pourrait être réduit dans une même mesure que pour les autres projets dépendant du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage dans le domaine de la protection de la nature.**

Depuis le début des phases de création, respectivement en 2008 et 2009, les montants des subventions cantonales investis dans les deux parcs naturels régionaux valaisans s'élèvent à Fr. 8'591'237.-, ceux des subventions fédérales à Fr. 11'168'705.-, pour un budget global additionné de Fr. 35'193'504.-. Ramené au nombre d'habitants vivant directement dans les parcs (environ 12'500) le montant de la **subvention cantonale s'élève à moins de Fr. 65.- par habitant et par année**. Sans compter les nombreux autres bénéficiaires se situant à

proximité immédiate (les populations de Sierre et de Crans-Montana ne sont par exemple pas comptabilisées dans ce calcul).

Entre 2018 et 2020, le montant des subventions reçues par le parc naturel de la Vallée du Trient pour la réalisation de l'étude de faisabilité s'élève à Fr. 78'990.30. Des moyens supplémentaires (environ Fr. 150'000.-, subvention fédérale incluse) sont prévus pour des mesures de valorisation dans le domaine de la nature et du paysage durant la phase de transition jusqu'à la phase de création du parc en 2022.

Pour la phase 2020-2024, les budgets et les répartitions financières suivants sont proposés :

Clé de répartition financière pour le parc régional naturel du Binntal 2020-2024

Année	Confédération [Fr.]	%	Canton [Fr.]	%	Communes, sponsors, recettes etc. [Fr.]	%	Total par année [Fr.]
2020*	623'500	50	265'000	21	358'500	29	1'247'000
2021*	634'000	50	265'000	21	369'000	29	1'268'000
2022	631'000	50	265'000	21	366'000	29	1'262'000
2023	627'500	50	265'000	21	362'500	29	1'255'000
2024	614'000	50	265'000	22	349'000	28	1'228'000
Total	3'130'000	50	1'325'000	21	1'805'000	29	6'260'000
Total 22-24	1'872'500	50	795'000	21	1'077'500	29	3'745'000

*Les années 2020 et 2021 ont déjà été traitées dans la décision du Conseil d'Etat du 2 avril 2020.

Clé de répartition financière pour le parc régional naturel de Pfyng-Finges 2020-2024

Année	Confédération [Fr.]	%	Canton [Fr.]	%	Communes, sponsors, recettes etc. [Fr.]	%	Total par année [Fr.]
2020*	1'056'000	44	545'000	23	813'000	34	2'414'000
2021*	1'056'000	42	545'000	22	907'000	36	2'508'000
2022	1'056'000	42	545'000	22	919'000	36	2'520'000
2023	1'056'000	42	545'000	22	919'000	36	2'520'000
2024	1'056'000	43	545'000	22	871'000	35	2'472'000
Total	5'280'000	42	2'725'000	22	4'429'000	36	12'434'000
Total 22-24	3'168'000	42	1'635'000	22	2'709'000	36	7'512'000

* Les années 2020 et 2021 ont déjà été traitées dans la décision du Conseil d'Etat du 2 avril 2020.

Clé de répartition financière pour le candidat **parc naturel régional de la Vallée du Trient** 2022-2024

Année	Confédération [Fr.]	%	Canton [Fr.]	%	Communes, sponsors, recettes etc. [Fr.]	%	Total par année [Fr.]
2022	448'500	50	224'250	25	224'250	25	897'000
2023	445'250	50	222'625	25	222'625	25	890'500
2024	422'250	50	211'125	25	211'125	25	844'500
Total	1'316'000	50	658'000	25	658'000	25	2'632'000

Les coûts totaux estimés pour les deux parcs naturels régionaux et le candidat parc naturel régional de la Vallée du Trient pour la phase 2022-2024 s'élèvent donc à Fr. 13'889'000.-. **La participation financière du canton est estimée à Fr. 3'088'000.-, soit Fr. 1'029'333.- par année, part fédérale non comprise.**

Les différences entre les parcs au niveau de la répartition financière et des pourcentages y relatifs s'expliquent d'une part, par des forces financières différentes des communes porteuses des projets, mais également par les moyens à disposition de chacun des parcs pour acquérir des financements de tiers. Dans tous les cas, la participation maximale de 80 % fixée par l'article 21 alinéa 3 de la Loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites est respectée.

Pour la phase couverte par la convention-programme 2025-2028, les coûts globaux sont estimés à des niveaux équivalents à la période 2020-2024. Dans la mesure où la participation financière du canton du Valais (part fédérale non comprise) reste équivalente à la phase précédente, il est proposé **d'autoriser le Conseil d'Etat à décider de la participation financière du canton pour une période supplémentaire de 4 ans maximum.** Le Conseil d'Etat devrait également être habilité à signer des amendements aux conventions-programmes actuelles et futures avec la Confédération, dans le respect du cadre de compétences financières.

Vu qu'il s'agit d'un objet relevant de l'Ordonnance fédérale sur les parcs, dont les modalités d'exécution s'appuient sur la Loi sur la protection de la nature et du paysage, et que la participation de la Confédération dépend d'un crédit de protection de la nature, il est proposé que, sur le plan cantonal, les nouveaux moyens financiers correspondants soient mis à disposition par le biais du budget du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage.

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DÉCISION

Le projet de décision constitue une **décision de base concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges, ainsi que la création et le cofinancement du parc naturel régional de la Vallée du Trient.**

Le projet de décision peut se résumer par les points suivants :

- **Participation financière du canton à 71 %**, part fédérale comprise, et au maximum Fr. 2'667'500.- aux **coûts de gestion du parc naturel régional du Binntal pour la phase couverte par la convention-programme 2022-2024.**
- **Participation financière du canton de 64 %**, part fédérale comprise, et au maximum Fr. 4'803'000.- aux **coûts de gestion du parc naturel régional de Pfyn-Finges pour la phase couverte par la convention-programme 2022-2024.**
- **Création d'un parc naturel régional de la Vallée du Trient** sur le territoire des communes de Trient, Martigny-Combe, Finhaut, Salvan, Vernayaz, Evionnaz et Saint-Maurice et **participation du canton de 75 %**, part fédérale comprise, et au maximum Fr. 1'974'000.- aux **coûts de la phase de création du parc naturel régional de la Vallée du Trient pour les années 2022-2024.**
- **Délégation de compétence au Conseil d'Etat** pour décider **de renouveler la participation financière cantonale** pour la gestion des trois parcs naturels pour une période supplémentaire de 4 ans au maximum.
- **Délégation de compétence au Conseil d'Etat** pour valider les **modifications de périmètres** des parcs.
- **Délégation de compétence au Conseil d'Etat** pour signer des accords avec la Confédération.
- **Le Conseil d'Etat est autorisé**, en cas **de réduction générale du budget cantonal**, à réduire également les subventions mentionnées ci-dessus.

CONCLUSION

Après une première phase de création puis de gestion, les parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ont ancré leur positionnement dans le paysage régional valaisan. Les diverses tâches de supervision de projets régionaux et de coordination de politiques sectorielles, assumées avec compétence et engagement, ont permis d'alléger les charges du canton et des régions. Le soutien technique et financier fourni aux communes assure un développement durable et cohérent des régions concernées.

Les parcs naturels apportent une plus-value inestimable en termes **d'image positive du Valais**, en Suisse mais également bien au-delà, à travers le label des parcs suisses. Les parcs naturels sont ainsi visibles sur Google Maps grâce à une trame verte les distinguant des autres régions. Les partenariats avec Suisse Tourisme, la banque Raiffeisen ou Car-Postal Suisse permettent une visibilité étendue.

Grâce au label « produit » des parcs, les partenariats avec des entreprises tels que Coop, offrent la possibilité aux petits producteurs locaux d'accéder à des marchés autrement inaccessibles. Les parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ont créé un coffret apéro des parcs valaisans. Il permet d'étendre la diffusion des produits locaux et de prolonger, voire de raviver, les agréables souvenirs que ramènent nos hôtes de leur séjour dans nos régions remarquablement entretenues.

L'étude « Caractéristiques des visiteurs de quatre parcs naturels suisses et plus-value touristique induite, étude basée sur le Parc Jura vaudois, le Parc Ela, le parc naturel régional de Gantrisch et le parc naturel régional du Binntal », publiée en 2018 et menée par F. Knaus, a démontré la valeur ajoutée pour le parc naturel régional du Binntal. Les 56'000 visiteurs de

la région du Binntal dépensent en moyenne entre Fr. 20.- et Fr. 100.-, représentant une valeur ajoutée touristique totale de Fr. 22.3 millions. De cette valeur, 3.7 millions peuvent être attribués aux activités du parc naturel régional du Binntal. En terme de places de travail, cela correspond à la création de 40 postes plein-temps dans la vallée du Binntal. **Par rapport aux fonds publics investis par la Confédération, le canton et les communes, la valeur ajoutée touristique induite par le parc est 3 fois plus élevée;** un investissement qui en vaut la peine.

La visibilité, l'image positive, la promotion des produits locaux, les tâches de coordination régionale, l'entretien du patrimoine naturel, paysager, culturel et social, la sensibilisation de la population et des visiteurs à ces mêmes valeurs, sont autant d'arguments plaidant en faveur d'une consolidation **du soutien financier et politique cantonal aux parcs naturels régionaux valaisans.**

En espérant que le Grand Conseil adoptera le projet de décision que nous lui soumettons avec le présent message, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le

Le Président du Conseil d'Etat : **Frédéric Favre**
Le Chancelier d'Etat : **Philipp Spörri**



ANNEXE 1

Description et argumentation du Parc naturel régional du Binntal

1 Introduction

Le Parc paysager du Binntal comprend les communes de Binn, Ernen, Grenchiols et Bister ainsi que les anciennes communes de Niederwald et Blitzingen, qui font aujourd'hui partie de la commune fusionnée de Conches. L'organisme responsable du Parc est organisé sous la forme d'une association. Les communes du Parc sont représentées au comité et détiennent la majorité des voix. Les bureaux de la direction sont à Binn. Les objectifs spécifiques du Parc paysager du Binntal découlent des objectifs stratégiques assignés aux parcs naturels régionaux d'importance nationale, à savoir :

- promouvoir l'économie de la région (tourisme, arts et métiers);
- soutenir et promouvoir l'agriculture et l'économie forestière;
- préserver et valoriser les paysages naturels et ruraux, les biotopes, la flore et la faune;
- préserver, restaurer et valoriser le patrimoine culturel et les sites construits;
- encourager les coopérations, les partenariats et l'innovation;
- promouvoir les activités culturelles et l'éducation à l'environnement.

2 Prestations fournies durant la période de programme 2016 – 2019 (extrait)

Extrait des prestations fournies durant la période de programme 2016 – 2019, par objectifs stratégiques :

2.1 Promouvoir l'économie de la région (tourisme, arts et métiers)

- Création d'une association touristique intercommunale Parc paysager du Binntal et conception d'une réglementation commune des taxes de séjour.
- Lancement de l'itinéraire VTT Stoneman Glaciara en collaboration avec d'autres destinations touristiques.
- Obtention du certificat européen « Parc transfrontalier ».
- Garantie de l'exploitation du Bus Alpin Binntal et du Breithornbus, participation au projet « Bus des neiges » en tant que région pilote.
- Certification de 11 produits ayant obtenu le label national des parcs suisses et développement d'une corbeille gourmande ainsi que de produits à base de seigle.
- Renforcement et amélioration de la collaboration avec les producteurs et avec les magasins de villages en leur qualité d'associés à la commercialisation.

2.2 Soutenir et promouvoir l'agriculture et l'économie forestière

- Renouvellement des contrats, contrôle d'impact et analyse des potentiels en vue de la gestion et de la répartition des surfaces de promotion de la biodiversité.
- Coordination et accompagnement technique du projet de qualité du paysage.

2.3 Préserver et valoriser les paysages naturels et ruraux, les biotopes, la flore et la faune

- Organisation d'une vingtaine d'engagements bénévoles et de semaines de travail en vue de valoriser les paysages naturels ou ruraux (débroussailllements, remise en état de murs en pierres sèches, de mazots, de fours à chaux etc.).
- Organisation et coordination de la surveillance de la protection de la nature dans la partie supérieure du Binntal.
- Exploitation de la pépinière fruitière à Grenchiols, plantation d'arbres dans l'espace rural, organisation de cours de taille et d'entretien.

- Mesures de débroussaillage dans la zone du Hanschbiel afin de créer des conditions plus propices au tétras lyre dans le cadre des projets complémentaires en faveur de l'infrastructure écologique.
- Cartographie d'une trentaine d'espèces dans le cadre du programme « espèces prioritaires » comme base de données pour les mesures de protection et de promotion.

2.4 Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine culturel et les sites construits

- Assainissement d'un grenier de valeur à Bodmen, dans la commune de Blitzingen.
- Elaboration du projet Poort A Poort Dorfhotel, un concept d'hôtel décentralisé à Grengiols.
- Conception de l'assainissement et de la réaffectation de l'ancienne gare de Niederwald en collaboration avec la commune de Conches et Obergoms Tourismus AG.
- Lancement du projet Innosuisse Rénovation de bâtiments dans le Haut-Valais.
- Organisation à Grengiols d'une journée nationale d'échange d'expériences sur la revitalisation des centres de villages.

2.5 Encourager les coopérations, les partenariats et l'innovation

- Mise en place et renforcement de partenariats stratégiques.
- Développement d'une collaboration étroite avec les services de l'administration cantonale.
- Organisation de rencontres régulières de l'organisme de coordination « Coopération transfrontalière » avec le Parco Naturale dell'Alpe Veglia e dell'Alpe Devero.
- Conclusion du projet-modèle Urbanisation du milieu bâti 2014–18, présentation des résultats dans le cadre d'une exposition spéciale.
- Organisation d'un concours de conception d'infrastructures récréatives et mise en production du projet gagnant, à savoir la table et les bancs « Doppeldecker ».

2.6 Promouvoir les activités culturelles et l'éducation à l'environnement

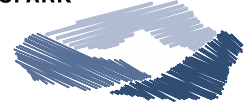
- Développement et élargissement de la gamme d'offres en lien avec la nature ou la culture et organisation de plus de cent excursions, visites guidées, exposés et cours.
- Conception d'une série de magazines sur la nature (3 numéros jusqu'ici) destinés aux enfants dès huit ans ainsi que de deux cycles de leçons thématiques destinées aux écoles sur le thème des abeilles et des soins par les plantes.
- Lancement du projet « Parkfuchse », un programme d'activités récréatives pour les enfants de la région.
- Conception de cinq brochures proposant des itinéraires culturels: Binntal, Blitzingen et Niederwald, Ernen et Niederernen, Grengiols et Bister ainsi que Mühlebach et Steinhaus.
- Organisation d'événements culturels remis au programme chaque année (Twingi LandArt, randonnée du Parc, brunch du 1er août, marché d'automne).
- Formation de seize guides d'excursion (ParkGuides) titulaires d'un certificat délivré par le Parc.

3 Objectifs pour la période de programme 2020 – 2024

La période de programme quinquennale IV de 2020 à 2024 constitue, depuis la fin de la phase de création du Parc, la troisième étape conduisant à la réalisation des objectifs stratégiques, à savoir ceux qui ont été définis par l'Office fédéral de l'environnement OFEV conformément au « Manuel sur les conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement » et ceux qui ont été fixés à dix ans par le Parc lui-même.

Dans la planification quinquennale présentée ici, les objectifs stratégiques du Parc pour la phase d'exploitation de dix ans ont été repris et précisés. Les projets reflètent les grandes lignes stratégiques du Parc en les concrétisant sur le fond, dans l'espace et dans le temps pour la durée de la convention-programme, qui est de cinq ans.

Les projets du Parc pour la période de 2020 à 2024 présentés ci-après sont assortis d'un bref descrip-



tif précisant leur but ou leur contenu. Ils reflètent les principales prestations qui seront fournies durant la période de 2020 à 2024 :

3.1 Gestion du Parc et direction

La direction assume la responsabilité managériale et opérationnelle du Parc. Elle centralise l'information et coordonne toutes les activités du Parc. Concrètement, elle

- met en œuvre la stratégie du Parc, gère le projet dans son ensemble, mais aussi les différentes parties qui le composent, et coordonne toutes les tâches qui se présentent;
- assure la qualité sur le plan institutionnel en s'appuyant sur le système de management intégré des parcs suisses;
- se charge de soigner et de développer l'image du Parc paysager du Binntal et du Valais sur le plan national, de présenter et de représenter le Parc à l'interne comme à l'externe, de gérer et d'entretenir les partenariats ainsi que de mettre en réseau partenaires et acteurs;
- assure la communication, les relations publiques et le réseautage.

3.2 Stratégie et planification

La position stratégique du Parc paysager du Binntal doit être renforcée et développée. Il s'agit de construire des partenariats importants aux niveaux régional, cantonal et national. La charte doit être renouvelée et les phases RPT dès 2024 doivent être préparées et planifiées. Pour cela, il faudra:

- actualiser la charte ainsi que la planification de la phase RPT V pour les années 2025 à 2028 en assurant la participation de la population;
- mettre en œuvre la stratégie du Parc en la développant et en l'optimisant continuellement tout au long de la phase d'exploitation, en veillant à sa durabilité et à sa cohérence;
- examiner l'opportunité d'intégrer de nouvelles communes dans le Parc;
- conclure les travaux d'établissement de la charte pour la deuxième phase d'exploitation 2022 – 2031.

3.3 Communication

Les habitants et les visiteurs connaissent le Parc, ses activités et ses offres grâce à des informations diffusées régulièrement et de manière attrayante:

- envoyer une newsletter sous forme électronique et distribuer la brochure Park-Info physiquement à tous les ménages du Parc ainsi qu'à tous les membres de l'association Parc paysager du Binntal;
- organiser des événements et des manifestations pour les médias, soigner les relations avec les médias aux niveaux régional, cantonal et national;
- assurer le bon fonctionnement et l'actualisation du site internet et gérer les réseaux sociaux ainsi que la boutique en ligne;
- produire des publications thématiques, des flyers et des prospectus;
- gérer la signalétique et l'orientation des visiteurs.

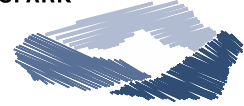
3.4 Participation de la population

L'association de la population et des groupes d'intérêt est la clé du succès de la gestion du Parc, de son développement durable ainsi que de son identité et de la solidité de sa base. Il est donc important que le Parc

- apporte son soutien aux groupes de travail thématiques dans la planification et la réalisation des mesures et des projets.

3.5 Coopération transfrontalière

Coopération active et mise sur pied d'activités et de projets communs avec le Parco Veglia Devero



suivant la vision d'un « parco transfrontaliero »:

- coordonner en continu, au moyen de séances trimestrielles, la mise en œuvre d'un plan d'action commun par les administrations des deux parcs;
- organiser une rencontre annuelle de représentants des deux parcs;
- mettre en place des mesures de promotion mutuelle des produits (stands, dégustations etc.);
- mettre sur pied des manifestations culturelles, des programmes d'échanges scolaires et des coopérations dans le cadre de projets interrégionaux.

3.6 Plan d'aménagement du Parc

Planification intégrale et intercommunale du développement territorial dans les domaines du paysage, des sites construits, de l'économie, du tourisme et des transports. Il s'agit de déterminer et de coordonner les différents éléments de l'aménagement du territoire et de garantir son respect dans le périmètre du Parc. Il sera donc nécessaire de

- gérer le plan d'aménagement en assurant une coordination en continu avec toute nouvelle planification;
- garantir une coordination en continu avec le modèle national;
- concevoir les projets ayant un impact sur le territoire en y associant les communes et d'autres acteurs, optimiser ces projets et en assurer le suivi technique.

3.7 Sites construits, localités, bâtiments isolés

Préservation et valorisation des sites notables ainsi que des ensembles de bâtiments et des bâtiments isolés d'une valeur unique pour le paysage rural (p.ex. rénovation de raccards):

- assurer le conseil et le suivi techniques dans le cadre de la promotion de la construction de logements;
- suivre la réalisation du projet d'hôtel décentralisé à Grengiols ainsi que du projet Innosuisse de rénovation des bâtiments;
- élaborer un projet de valorisation et d'aménagement des zones vertes autour des villages ainsi que des fragments villageois.

3.8 Paysages naturels et ruraux

Préserver, soigner et valoriser les paysages naturels et les paysages ruraux uniques en leur genre, car ils sont une ressource de grande valeur pour le Parc:

- planifier et réaliser des projets de valorisation des paysages ruraux comme la réfection de murs en pierres sèches ou de pavements historiques ou la création de structures;
- mettre sur pied des journées d'entretien du paysage afin de préserver et de mettre en valeur les paysages ruraux (200 jours-personnes par année, y compris l'organisation, l'encadrement, la communication et l'évaluation);
- exploiter la pépinière fruitière à Grengiols et gérer le jardin communautaire d'Ernen.

3.9 Musée et paysage

Initiation du public aux paysages naturels et ruraux selon le concept de l'écomusée. Le paysage n'est pas considéré comme un musée, mais il est documenté et observé au moyen d'outils muséographiques:

- redonner vie au passé, au quotidien des habitants, à leurs modes de subsistance et à leurs ressources économiques;
- assainir des bâtiments en leur rendant les aménagements qui étaient les leurs;
- création de brochures et de textes explicatifs.



3.10 Biodiversité

Conservation et promotion de la diversité des espèces (animales et végétales) ainsi que de leurs habitats dans le périmètre du Parc:

- inventorer les espèces et leurs habitats (base de données);
- assurer le monitoring et le suivi des effets selon le concept « espèces prioritaires »;
- planifier et mettre en œuvre des mesures de valorisation et de promotion des espèces;
- inventorer et évaluer les sources.

3.11 Exploitation et gestion durables des ressources

Exploitation et gestion des ressources naturelles de la région ainsi que de l'agriculture:

- soutenir les projets d'Energierregion GOMS;
- mettre en place des projets pour encourager le compostage;
- conseiller et aider les particuliers et les communes dans leur lutte contre les néophytes envahissantes;
- accompagner et conseiller les agriculteurs, coordonner les projets de mise en réseaux.

3.12 Culture vivante

Faire connaître le patrimoine culturel du Parc et y entretenir une culture vivante, pour la population comme pour les visiteurs:

- mettre sur pied différentes manifestations et événements culturels (marchés, randonnées, brunchs et autres);
- organiser tous les ans l'exposition en plein air Twingi LandArt;
- recenser et faire revivre les toponymes et lieux-dits;
- gérer des archives photographiques, phonographiques et cinématographiques consacrées au patrimoine culturel dans le périmètre du Parc.

3.13 Sensibilisation et éducation

Conception, planification et organisation d'offres éducatives visant à transmettre les valeurs naturelles et culturelles du Parc. Elles sont conçues à l'intention des habitants, des visiteurs et des prestataires de services:

- concevoir, élaborer et réaliser un programme annuel d'offres éducatives;
- créer des itinéraires thématiques destinés à la transmission du savoir;
- organiser des excursions et des offres éducatives, concevoir et réaliser des campagnes de sensibilisation;
- mettre en place des offres de formation et de perfectionnement à l'intention des prestataires de services dans le périmètre du Parc.

3.14 Tourisme

Mise en valeur touristique des richesses naturelles et culturelles du Parc au moyen de produits développés en collaboration avec l'Office du tourisme du Parc paysager du Binntal :

- mettre en œuvre le concept touristique global;
- prendre part à des projets contribuant au développement régional;
- contrôler et gérer les flux de visiteurs ainsi que les pôles d'attraction touristiques;
- développer de nouvelles offres touristiques reflétant l'identité du Parc, notamment des itinéraires et des infrastructures en lien avec les offres;
- mettre en réseaux les prestataires de services et les propriétaires de résidences secondaires.

3.15 Promotion économique

Développement et commercialisation de produits artisanaux et agricoles de qualité supérieure, mise

en réseaux des partenaires et des prestataires de services et promotion de la création de valeur dans la région :

- commercialiser les produits du Parc dans la boutique en ligne et dans les magasins de village;
- obtenir la certification de nouveaux produits et services;
- intensifier les efforts de marketing, encourager la recherche de nouveaux débouchés et collaborer avec les restaurateurs;
- développer des produits et des services innovants.

3.16 Mobilité durable

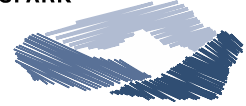
Promotion de la mobilité douce et réduction du trafic polluant :

- garantir l'exploitation du Bus alpin Binntal;
- actualiser et remettre à jour le concept de mobilité;
- gérer et développer le système de monitoring touristique;
- valoriser le réseau de mobilité douce.

4 Répartition des coûts par projet *

	Coûts par projet PNR Binntal	2020	2021	2022	2023	2024	Total	%
1	Gestion du Parc et direction	188'000	188'000	188'000	188'000	188'000	940'000	15
2	Stratégie et planification	30'000	30'000	45'000	87'000	65'000	257'000	4
3	Communication	110'000	110'000	110'000	110'000	110'000	550'000	9
4	Participation de la population	9'500	9'500	9'500	9'500	9'500	47'500	1
5	Collaboration trans-frontalière	41'000	51'000	71'000	31'000	31'000	225'000	4
6	Aménagement du territoire	57'000	57'000	57'000	57'000	57'000	285'000	5
7	Sites construits, localités, bâtiments	50'000	70'000	75'000	75'000	75'000	345'000	6
8	Paysages naturels et ruraux	166'000	153'000	130'000	133'000	113'000	695'000	11
9	Paysage et musée	43'000	43'000	23'000	23'000	43'000	175'000	3
10	Biodiversité	59'500	59'500	59'500	54'500	59'500	292'500	5
11	Ressources	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000	125'000	2
12	Culture vivante	112'000	124'000	119'000	104'000	104'000	563'000	9
13	Education à l'environnement	80'000	72'000	72'000	72'000	72'000	368'000	6
14	Tourisme	118'000	118'000	118'000	118'000	118'000	590'000	9
15	Promotion économique	64'000	64'000	64'000	64'000	64'000	320'000	5
16	Mobilité durable	85'000	85'000	85'000	85'000	85'000	425'000	7
17	Recherche	9'000	9'000	11'000	19'000	9'000	57'000	1
	Total	1'247'000	1'268'000	1'262'000	1'255'000	1'228'000	6'260'000	100

* selon requête de mars 2019 pour l'obtention d'aides financières globales phase RPT IV 2020 – 2024



5 Pourquoi soutenir financièrement le Parc paysager du Binntal ?

Le Parc paysager du Binntal est une région de montagne structurellement faible et peu peuplée. Les emplois y sont rares et la création de valeur dans la région est peu importante. Avec le Parc, la région a l'opportunité de se développer et a retrouvé de réelles perspectives d'avenir, qui se sont déjà concrétisées dans une mesure considérable. Durant la phase de création du Parc et durant les deux premières phases d'exploitation quadriennales, de 2012 à 2015 et de 2016 à 2019, la stratégie de développement déterminée avec les partenaires et les groupes d'intérêt a pu être consolidée et mise en œuvre sous la forme de prestations et de projets concrets. Tous les domaines stratégiques ont maintenant leurs concepts et programmes consolidés. La réalisation de ces programmes produit un effet durable sur le développement de la région. Avec la professionnalisation de la gestion du Parc, celui-ci est en mesure de fournir des prestations de manière simple, efficace et rapide.

Grâce au Parc paysager du Binntal, le Valais et la richesse de son patrimoine culturel rayonnent au-delà des frontières nationales (partenariats internationaux, marketing Suisse Tourisme, Réseau des parcs suisses etc.). Aux plans régional et national, le Parc paysager du Binntal défend des causes concrètes dont l'utilité et les effets positifs ne se limitent pas à son périmètre, mais profitent aussi à l'ensemble du canton (p.ex. modèles d'aménagement).

Les responsables du Parc poursuivent une stratégie claire et visionnaire dans l'intérêt d'une région de montagne qu'ils souhaitent intacte, mais néanmoins prospère, novatrice et bien intégrée. La prochaine période quinquennale est une nouvelle étape vers la réalisation de ces objectifs

ANNEXE 2

Description et argumentation du Parc naturel régional Pfynging

BRÈVE PRÉSENTATION DU PARC NATUREL PFYN-FINGES

En 2005, le Grand Conseil du canton du Valais créa le premier parc naturel valaisan sur le site protégé du Bois de Finges.

Le parc de Pfynging a obtenu le label « parc naturel régional d'importance nationale le 1.1.2013, après une phase de création de quatre ans. En plus du site protégé du Bois de Finges, le Parc naturel comprend la majeure partie des communes du district de Loèche et une partie du territoire des communes de Sierre et de Crans-Montana. Le Parc naturel de Pfynging réunit ainsi les deux langues et cultures du canton. Seules 15 régions portent à ce jour le label exclusif « parc naturel régional » de la Confédération, qui distingue sur tout le territoire suisse les paysages naturels et ruraux.

Le Parc naturel Pfynging se distingue particulièrement par ses divers éléments paysagers, répartis entre 500 et 4'100 m d'altitude. C'est également le parc naturel suisse avec la plus grande biodiversité.

La direction stratégique est assurée par une association représentée uniquement par les communes et bourgeoisies du parc naturel. Le taux d'approbation très élevé, lors des votations relatives à la prolongation des contrats de parc dès 2023 par les Assemblées primaires, montre à quel point ces communes s'identifient désormais fortement au Parc.

BILAN DE LA CONVENTION-PROGRAMME 2016 – 2019

Ci-après un extrait des diverses prestations réalisées par le Parc naturel Pfynging durant la période de convention-programme 2016 - 2019, classées en fonction des objectifs de l'OFEV pour les parcs naturels régionaux :

Biodiversité et paysage : conservation et valorisation

- Organisation, coordination et surveillance du pâturage des steppes rocheuses intra-alpines de la commune de Loèche (PPS). Suivi étroit des exploitants, installation de piquets en bois pour délimiter les parcs et sensibilisation de la population;
- Mise en œuvre de diverses revalorisations écologiques sur des surfaces résiduelles centrales (p.ex. Perron 2 à Susten), dans les zones habitées (p.ex. place du village d'Agarn) et dans la zone industrielle de Loèche. Séance d'information et coordination concernant le renouvellement de la certification pour le label Nature & Economie;
- Cours et conseils sur les néophytes envahissantes pour les employés communaux, y compris documents et mini-guide destinés à la population;
- Mise en œuvre du projet pilote Infrastructure Ecologique;
- Développement et offre de diverses formations destinées aux adultes, clarifications sur le traitement des déchets verts (vermicompost);
- Coordination des mesures de revalorisation du paysage culturel de Brentjong et du projet Griebjini;
- Améliorations concrètes et réalisation de divers éléments structurels (murs en pierres sèches, haies, plantation d'arbres fruitiers etc.) et débroussaillage de zones d'estivage;
- Organisation, coordination et mise en œuvre d'activités bénévoles en faveur de la conservation et la valorisation de la nature et du paysage;

- Séances de coordination annuelles avec le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage et les triages forestiers locaux ;
- Direction du projet de réseau agro-environnemental dans les vignobles de Salquenen, Varone et Loèche.

Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

- Collaboration avec plus de 20 partenaires locaux dans divers domaines : orientation propre à favoriser le développement durable de l'entreprise, mise en réseau et formation continue, vente et communication collectives d'offres et de produits régionaux;
- Mise en place de nouveaux circuits de vente (vente en ligne, vente au détail, tenue de stands, tourisme), en particulier pour plus de 40 produits d'entreprises partenaires portant le label des parcs suisses;
- Développement d'offres touristiques basées sur l'attrait du paysage, de la nature et de la culture (p.ex. mise en place d'excursions gypaète barbu, chasse au trésor gastronomique, repas communs, offres forfaitaires etc.);
- Mise en valeur et mise en scène de sites touristiques (p.ex. sentiers thématiques avec des panneaux d'information, des brochures, des informations digitales etc.);
- Gardiennage (gestion et sensibilisation des visiteurs) dans le site protégé au niveau cantonal du Bois de Finges;
- Plateforme et soutien à la coordination entre les destinations touristiques locales, ainsi que pour la promotion du commerce régional;
- Prestations visant à augmenter l'attractivité des communes (p.ex. panneaux d'information dans les rues et dans les centres, points d'information / portes d'entrée, valorisation et aménagement d'espaces publics, visibilité en ligne pour les communes);
- Mise en œuvre de diverses actions visant à sensibiliser la population dans le domaine de l'énergie-climat-mobilité (p.ex. événement autour des véhicules électriques et de l'énergie solaire, article de presse, compétition par équipes, campagne « mercredi à vélo », parcours à thème dans une gravière, etc.);
- Soutien aux communes pour le développement de la mobilité douce (p.ex. stations de charge et carte pour vélos électriques).

Sensibilisation et éducation à l'environnement

- Conduite d'excursions, avec une augmentation annuelle de 2 %, accompagnée de mesures d'assurance qualité (formation continue pour les guides, guides en ligne, outils pour la satisfaction de la clientèle);
- Travail sur de nouveaux publics cibles (petite enfance, associations de femmes, passeport vacances etc.) et des nouveaux supports d'apprentissage (miniguides, guides audio, soirées films, Naturatrail Jeizinen – Sierre, PALP Erschmatt – Loèche etc.);
- Mise en place de l'exposition « ancienne scierie » à Oberems;
- Développement des écoles partenaires du Parc naturel : éducation environnementale dès l'école. Élaboration de l'offre, contrat avec l'école et sa direction;
- Développement de l'offre « jardin pédagogique ». Direction, exploitation et entretien de 4 jardins pédagogiques (Gampel, Susten, Loèche, Loèche-Ville);
- Création d'une application parcs naturels synchronisée avec la base de données d'offres;
- Préparation d'un film sur le thème des dialectes du Parc naturel;
- Visites guidées pour les journalistes p.ex. L'illustré, RTS, Canal 9, la Salamandre.

Management, communication et garantie territoriale

- Surveillance et développement en continu du système de gestion de la qualité « Valais Excellence »;

- Entretien des contacts avec les divers acteurs actifs dans le Parc naturel (FMV, Swissgrid);
- Création et développement de partenariats régionaux choisis (Fondation Rilke, Golf de Loèche);
- Entretien des contacts nationaux (Réseau Parcs Suisses) et internationaux (le directeur préside depuis 2017 ALPARC, le Réseau Alpin des Espaces Protégés);
- Contacts réguliers avec les instances cantonales et communales visant à coordonner le développement territorial et réalisation de sondages pour l'élaboration d'un plan directeur intercommunal;
- Exploitation des partenariats nationaux (Coop, Suisse Tourisme, CarPostal);
- Importantes prestations de communication dans divers médias nationaux (Coopération, radio, télévision, divers portails cartographiques) pour toute la région du Parc naturel;

Recherche *

- Inventaire régulier des travaux de recherche réalisés par les hautes écoles sur le territoire du Parc naturel et recensement dans un programme de bibliothèque professionnel et dans la base de données de l'Académie des sciences naturelles.

** Objectif facultatif pour les parcs naturels régionaux*

OBJECTIFS POUR LA CONVENTION-PROGRAMME 2020 – 2024

La liste suivante d'objectifs est non exhaustive. La classification poursuit les cinq objectifs stratégiques des parcs naturels régionaux de l'OFEV, subdivisés en fonction des domaines de projets spécifiques au Parc naturel Pfyng-Finges.

Biodiversité et paysage : conservation et valorisation

A1 Aménagements publics et autres zones

- Identification et priorisation des aménagements publics, espaces verts et autres zones entretenues par les communes du Parc naturel, ainsi que planification, conseil et création de surfaces proches de l'état naturel. Garantie d'entretien de toutes les mesures de valorisation écologique passées et futures;
- Création d'un recueil des meilleures pratiques permettant d'assurer la transmission des connaissances, des compétences et des expériences dans le domaine de la valorisation écologique;
- Accompagnement des communes du Parc naturel pour le monitoring, la lutte et la sensibilisation au sujet des néophytes envahissantes. Coordination avec les partenaires dans ce domaine;
- Coordination pour le renouvellement du label par la Fondation Nature & Economie, et communication relative au label. Poursuite des prestations de conseil dans le cadre de la création de sites d'entreprise et privés proches de l'état naturel.

A2 Agriculture

- Par l'intermédiaire de cours, d'événements et la mise en œuvre de mesures concrètes, l'aménagement et l'entretien de structures et d'infrastructures écologiques sont encouragés, de même que la communication au sujet de la valeur de ces éléments caractéristiques du paysage;
- Priorisation et mise en œuvre de mesures de valorisation et garantie d'entretien agricole des paysages en terrasse considérés comme prioritaires;
- Coordination de la valorisation du paysage culturel de Brentjong.

A3 Sylviculture

- Organisation, coordination et surveillance de la pâture dans la réserve forestière spéciale du Bois de Finges. Accompagnement étroit des exploitants et sensibilisation de la population;

- Coordination du monitoring dans la réserve forestière du Bois de Finges;
- Elaboration d'un concept global de monitoring de la zone protégée du Bois de Finges;
- Relevé de deux espèces d'arbres sélectionnées dans le périmètre du Parc.

A4 Steppes et biotopes

- Organisation, coordination et surveillance du pâturage des steppes rocheuses intra-alpines de la commune de Loèche (PPS). Suivi étroit des exploitants et sensibilisation de la population;
- Recensement des meilleures pratiques pour les steppes et biotopes.

A5 Bénévolat pour la nature

- Organisation, coordination et réalisation d'activités bénévoles (préservation et mise en valeur de la nature et du paysage). Consolider le rôle de plaque tournante importante entre les différentes organisations et partenaires locaux.

Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

B1 Gestion des visiteurs et tourisme

- Poursuite et développement des mesures de sensibilisation et de gestion des visiteurs (dans le site protégé au niveau cantonal du Bois de Finges);
- Conservation, mise en valeur et développement qualitatif de l'information, de la signalisation et de l'aménagement de parcours pour les visiteurs du Parc naturel;
- Développement, coordination et promotion d'offres dans le domaine du tourisme doux, notamment en lien avec les thèmes du paysage, de la nature et de la culture;
- Soutien à des projets visant une meilleure collaboration dans le domaine de la commercialisation régionale.

B2 Energie et mobilité

- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et soutien à des initiatives dans les domaines de la consommation d'énergie, de la mobilité et de la construction durable, de même que mise en évidence d'interconnexions / interdépendances avec les thèmes du paysage et de la biodiversité;
- Coordination d'activités en lien avec l'énergie et le climat, entre différents acteurs (cités de l'énergie, etc.);

B3 Produits et entreprises

- Poursuite et développement du réseau d'entreprises partenaires locales, afin de soutenir l'orientation durable de l'entreprise et d'encourager les cycles de valeurs ajoutées régionaux;
- Mise en place de nouveaux canaux de communication et de distribution pour la promotion d'offres et de produits régionaux issus d'une production durable;
- Echanges avec les communes, les PME et la population afin de détecter et mettre en place ensemble des modes de production et de consommation durables.

Sensibilisation et éducation à l'environnement

C1 Centres d'information

- Maintenance de l'accueil, la bibliothèque et l'exposition dans le Centre nature et paysage à Salquenen. Les habitants de la région et les visiteurs continuent de recevoir des réponses à leurs questions au guichet et par voie téléphonique ou écrite;
- Amélioration de la visibilité du Parc naturel sur les sites importants.

C2 Education environnementale

- Poursuite et renforcement du projet « écoles partenaires » (supports de cours, nouveaux formats éducatifs, matériel pédagogique sans papier...);

- Mise en place d'un réseau d'innovation pour les jeunes (16 – 30). Ce réseau mettra en œuvre deux projets d'ici 2024. Un Innovathon renforce le réseau et l'émergence d'idées de projets;
- Développement des semaines TeN – Jeizinen, qui offrent une formation extrascolaire sur le thème de la technique et de la nature. Ce projet a pour objectif d'offrir une expérience technique et nature à 600 élèves;
- Poursuite, développement et assurance de la qualité des supports de sensibilisation existant dans le périmètre du Parc;
- Soutien et conseil aux associations / institutions (local et tourisme) par des transferts de connaissance sur le thème du paysage (p.ex. mise en place du sentier naturel Jeizinen-Sierre avec les destinations touristiques concernées);
- Formations et formations continues régulières et assurance de la qualité pour les guides et assistants-guides;
- Gestion de la base de données d'offres et maintenance de l'APP Pfyng-Finges.

C3 Paysage

- Entretien des webcams sur la Gemmi, le long du Rhône et dans le val de Tourtemagne. Sécurisation des données;
- Le monitoring « modification du paysage » sera réitéré en 2022;
- Sensibilisation de la population et des visiteurs du Parc naturel à travers des mesures de communication sur les valeurs paysagères.

C4 Patrimoine culturel

- Le Parc naturel soutient un projet de livre sur Rilke. Des ateliers d'écriture sur les poèmes composés par Rilke dans le périmètre actuel du Parc seront mis en place;
- Le Parc naturel régional Pfyng-Finges développe, en collaboration avec le Parc naturel régional du Binntal, un projet de manifestations communes. Un événement réunissant les deux parcs valaisans est prévu durant la période;
- Création d'une plateforme d'échange pour les acteurs culturels de la région;
- Elaboration d'un plan de mesures dans le secteur de la culture;
- Prise en compte du bilinguisme.

Management, communication et garantie territoriale

D1 Communication et marketing

- Création des principaux supports de communication en français et en allemand;
- Exploitation des multiples possibilités de communication offertes par le label Parc d'importance nationale afin de donner une visibilité nationale et internationale à la région.

D2 Management et garantie territoriale

- Contrôle de la qualité du management par les audits internes et externes de Valais Excellence;
- Renforcement du réseautage local et international du Parc naturel;
- Assurer la direction et le financement résiduel du Parc naturel;
- Mise en évidence et soutien d'opportunités pour un développement territorial coordonné et durable des communes (notamment direction de projet pour la réalisation d'un plan directeur inter-communal).

Recherche

E1 Recherche

- Publication et mise à jour des projets actuels du Parc sur la carte web.

BUDGET ET PLAN D'INVESTISSEMENT 2020 - 2024

Répartition des coûts par projet, selon la demande d'aides financières globales pour l'exploitation du Parc naturel régional Pfyn-Finges 2020 – 2024 (28 mars 2019).

No. / Projet	2020	2021	2022	2023	2024	Total	%
A1 Installations publiques et surfaces restantes	198'800	254'100	263'100	262'600	262'900	1'241'500	10
A2 Agriculture	200'200	260'300	266'500	244'300	242'600	1'213'900	10
A3 Sylviculture	136'000	136'200	136'800	136'900	138'500	684'400	6
A4 Steppes et biotopes	105'100	105'700	114'600	115'000	110'900	551'300	4
A5 Mesures de remise en état de la nature	170'600	172'200	191'300	192'600	190'600	917'300	7
B1 Accueil du public et tourisme	163'300	165'300	167'600	168'700	172'300	837'200	7
B2 Energie et mobilité	90'700	91'800	92'900	92'900	94'400	462'700	4
B3 Produits et entreprises	199'800	201'700	204'500	206'200	210'400	1'022'600	8
C1 Centres d'information	193'300	129'900	131'600	132'100	134'400	721'300	6
C2 Education environnementale	416'200	422'400	430'400	435'500	410'500	2'115'000	17
C3 Paysage	31'100	31'200	31'600	31'800	27'000	152'700	1
C4 Patrimoine culturel	86'200	103'400	64'500	77'500	62'800	394'400	3
D1 Communication et marketing	144'500	146'800	149'300	150'900	148'900	740'400	6
D2 Management et garantie territoriale	243'800	246'800	240'100	232'000	229'700	1'192'400	10
E1 Recherche	34'400	40'200	35'200	41'000	36'100	186'900	2
Total en Fr.	2'414'000	2'508'000	2'520'000	2'520'000	2'472'000	12'434'000	100

POURQUOI LE PARC NATUREL PFYN-FINGES MÉRITE-T-IL CE SOUTIEN FINANCIER ?

Le Parc naturel Pfyn-Finges s'est établi en tant qu'institution régionale au cours des dernières années. Le Centre nature et paysage de Salquenen est devenu un point de contact et d'information important pour les habitants de la région et les visiteurs. Les administrations et habitants du Parc bénéficient, de façon simple et non bureaucratique, de prestations de conseil dans les trois domaines que sont la nature, le paysage, et le développement régional. Cela permet d'une part, de réaliser plus rapidement des mesures dans ces domaines et d'autre part, de tester des solutions totalement nouvelles.

Le Parc offre un soutien important à la région dans le cadre de de projets majeurs (p.ex. A9, lignes électriques Bickingen-Chippis et Chippis-Mörel, renouvellement de la concession des forces motrices

Chippis-Rhône).

Le Parc naturel apporte aussi une plus-value économique, notamment à travers son travail avec les entreprises partenaires et les produits du Parc. Plusieurs de ces produits ont pu être placés chez Coop grâce au partenariat avec le grand distributeur helvétique. Il est également important de souligner ici le partenariat pluriannuel avec les FMV et celui plus récent avec la Lonza.

La visibilité du Parc a augmenté de manière drastique durant les dernières années. Cette augmentation est due principalement aux partenariats nationaux et aux nombreuses communications dans les domaines les plus variés. Ces messages positifs au sujet du Parc naturel offrent également une excellente publicité nationale et internationale à la région et au canton.

Ces dernières années, les subventionnements de la Confédération au Parc naturel Pfyngingues ont pu être augmentés pour chaque convention-programme de 4 ans. De CHF 350'000.- pour la première convention-programme à CHF 710'000.- pour la deuxième et enfin CHF 1'065'000.- pour l'actuelle troisième convention-programme. C'est un signal clair que l'OFEV est satisfait des prestations fournies par le Parc naturel.

Le Parc naturel Pfyngingues est donc une région modèle pour le Valais moderne. Il montre que les développements du 21ème siècle peuvent être mis en place tout en respectant les fortes valeurs naturelles et paysagères de notre vallée.

ANNEXE 3

Description et argumentation du candidat parc naturel régional de la Vallée du Trient

Parc naturel régional de la Vallée du Trient *de l'Arpille à la Cime de l'Est*

1 Le Parc naturel régional

En 2018 les communes d'Evionnaz, Finhaut, Martigny-Combe, Saint-Maurice, Salvan, Trient et Vernayaz, couvrant un territoire de 222 km², se sont lancées dans un processus de création d'un Parc naturel régional. Une étude de faisabilité a été réalisée, permettant de démontrer le potentiel de cette région. La planification qui a suivi a permis d'aboutir à un plan de gestion élaboré pour la phase de création (2022-2024). Ce plan a été déposé au Canton et à la Confédération en juin 2021.

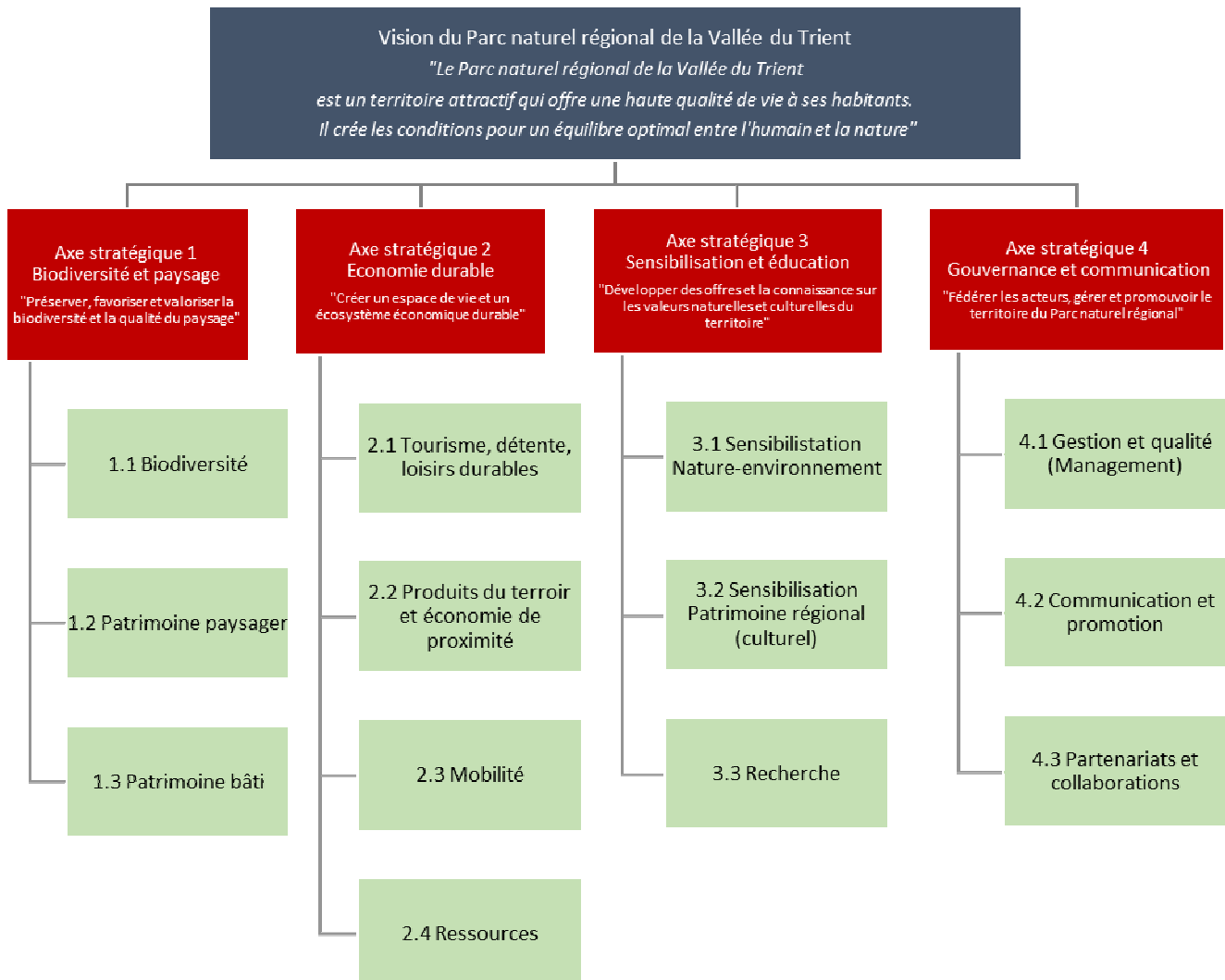
Chaque commune intégrée au périmètre du Parc possède d'importantes richesses paysagères et naturelles (tant au niveau géomorphologique que biologique) et culturelles. De plus, une cohésion territoriale évidente se dégage, façonnée par l'histoire glaciaire de la région. Cette histoire a façonné le paysage de la région, créant de nombreux éléments géomorphologiques remarquables sur l'ensemble du territoire du Parc (marmites glaciaires, stries, roches moutonnées, cirques glaciaires, verrous, gorges, etc.). Les Gorges du Trient, inscrites à l'inventaire fédéral des paysages (IFP), en sont le parfait exemple.

Le riche patrimoine culturel du territoire est aussi à relever. Le développement de la région est intimement lié au développement des voies de communication, du tourisme et de l'hydroélectricité. Saint-Maurice constitue un centre culturel fort par ses bâtiments historiques particulièrement remarquables, tels que l'Abbaye, le Château ou le pont sur le Rhône. Les voies de communication historiques inscrites à l'inventaire fédéral (IVS) tissent aussi un lien entre les communes de la vallée du Trient et servent de fil conducteur à l'intérieur du Parc. Différents villages de montagne comme de plaine conservent des témoins de l'histoire de la région, tel que l'atteste le riche inventaire des sites construits d'importance nationale (ISOS), régionale et locale. Le patrimoine militaire est lui aussi très important, avec de nombreux ouvrages intégrés dans le concept de « Réduit Alpin ». Les différents forts de la région peuvent être valorisés à des fins touristiques.

Cette cohérence historique et géomorphologique permet de justifier le territoire défini, qui propose en plus de cela une impressionnante diversité dans ses paysages et ses biotopes, dont certains sont inventoriés au niveau national, comme la source du Trient ou les marais de l'Arpille. En plaine, la réserve forestière du Bois Noir constitue le seul massif forestier reliant les deux versants de la vallée du Rhône entre le Léman et le Bois de Finges.

2 La stratégie du Parc naturel régional

Le projet s'articule autour de 4 axes stratégiques, chacun avec un objectif propre.



3 Les résultats attendus pour la période de prestation 2022-2024

Durant la phase de planification (2019-2021), un processus participatif a permis d'intégrer la population de façon étroite. Des workshops avec des groupes d'intérêts ont d'abord été organisés, réunissant plus de 60 personnes provenant des divers milieux concernés (agriculture, tourisme, énergie, nature, chasse, mobilité, éducation, culture, etc.). Puis un processus participatif a été lancé, avec notamment la création d'une plateforme collaborative (boîte à idées) conçue par la HEVS et le bureau SEREC. Cet outil a permis à l'ensemble des citoyens de s'exprimer sur les objectifs et d'apporter des idées de projets. Cette phase a rencontré un vrai succès, puisque plus de 80 projets ont été déposés par la population. La réflexion autour de l'orientation stratégique, menée en parallèle sous l'égide du comité de pilotage, a permis de retenir et d'adapter les projets s'intégrant le mieux dans les objectifs du parc naturel régional, selon un processus d'entonnoir. Le comité de pilotage a aussi veillé à conserver un juste équilibre dans la répartition des projets entre les 4 axes stratégiques du Parc naturel régional.

Les projets issus de ce processus participatif font désormais partie intégrante du plan de gestion pour la phase de création 2022-2024 du Parc naturel régional. Les tableaux qui suivent présentent de façon succincte, pour chacun des axes, les résultats attendus ainsi que les principales prestations prévues.

3.1 Axe 1 : Biodiversité et paysage

Thèmes		
Biodiversité	Patrimoine paysager	Patrimoine bâti

Dans le domaine « biodiversité et paysage », le maintien des paysages ouverts est l'un des enjeux principaux du Parc. La lutte contre l'embuissonnement est un thème particulièrement important sur le plan paysager comme sur celui de la biodiversité.

Thème	Résultats attendus
Biodiversité	Une planification et des mesures préservant et favorisant la biodiversité ont été mises en œuvre.

Liste des sous-projets

1. Espèces menacées et emblématiques	La Bacchante (<i>Lopinga achine</i>), un papillon des forêts claires, la Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>), l'un des plus grands insectes d'Europe, ainsi que la Tulipe sauvage (<i>Tulipa sylvestris</i>) sont des espèces rares, menacées et emblématiques du Parc. L'objectif est de mettre en œuvre des actions afin de les favoriser et préserver.
2. Biodiversité urbaine/en village	L'objectif est de prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les zones urbaines et les villages du Parc. Des actions telles que la création de « ceintures vertes » reliant les différents milieux seront promues. Les mesures prises par les municipalités pour accroître la biodiversité seront les suivantes : création de parcelles de démonstration, création de haies avec des essences indigènes, sensibilisation des responsables des communes, etc.
3. Jardins naturels	Ce projet vise à promouvoir la biodiversité dans les espaces extérieurs privés, en encourageant par exemple les propriétaires à remplacer les espèces exotiques de leurs haies et jardins par des essences indigènes, tout en renonçant aux engrais et pesticides.
4. Vergers à hautes tiges	L'objectif est de valoriser le patrimoine fruitier (anciennes variétés locales) et de proposer des conseils sur la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges dans les prés et les champs, ainsi que dans les jardins d'agrément.

Thème	Résultats attendus
Patrimoine paysager	Des mesures de préservation et de valorisation du paysage naturel ont été initiées.

Liste des sous-projets

1. Paysage des alpages / agriculture	Les alpages qui étaient autrefois gérés par les consortages sont aujourd'hui pour la plupart privés. La majorité des territoires fait face à l'avancée de la forêt qui petit à petit gagne du terrain sur les pâturages. De plus, de nombreuses plantes envahissantes se développent. Pour lutter contre une fermeture des paysages de coteau et un maintien de surfaces ouvertes, avec des lisières riches en biodiversité, des programmes d'entretien pour la réouverture de paysages agricoles et de clairières ainsi que pour l'entretien des lisières seront encouragés.
2. Pâturages & clôtures bois	En s'appuyant sur le paysage rural traditionnel, il s'agit de conserver et valoriser les spécificités régionales ainsi que les structures typiques. Ce sous-projet propose d'utiliser des poteaux en bois indigène, permettant de créer un paysage plus harmonieux et uniforme au sein du Parc avec des matériaux durables.

3. Châtaigneraies	En prolongement des mesures déjà réalisées dans le cadre du concept et de l'espace Bois-Noir en partenariat avec l'OFROU (actions menées à La Balmaz et Evionnaz), il s'agit d'agir en faveur de la restauration et de la revalorisation des sèves de châtaigniers (voir également de noyers) au sein du Parc. Les arbres monumentaux doivent être mis en valeur. Des variétés endémiques uniques (Martigny-Combe) sont à sauvegarder avec la participation de la population. Ce sous-projet s'inspire d'autres démarches comme à St-Gingolph (actions de réhabilitation, de conservation et de sensibilisation, démarche de parrainage de châtaigniers, fête locale de la châtaigne, etc.) ou à l'étranger (par exemple en Ardèche ou dans le Piémont).
4. Arbres remarquables	Les grands et vieux arbres isolés sont des témoins vivants de l'histoire, refuges de biodiversité, éléments clés du paysage. Ils sont des richesses à connaître, à mettre en valeur et à préserver. Il s'agit de faire un inventaire, par commune, de ces arbres remarquables afin qu'on puisse illustrer ce riche patrimoine et le partager avec la population, qui peut aussi être invitée à l'effort de prospection (exemple du projet participatif du Parc de Gruyère Pays-d'Enhaut).

<i>Thème</i>	<i>Résultats attendus</i>
Patrimoine bâti	Des mesures de valorisation du patrimoine bâti ont été soutenues.

Liste des sous-projets

1. Inventaire du patrimoine bâti relatif aux alpages	La région du Parc compte de nombreux alpages, avec toute une série de constructions traditionnelles. L'objectif est de dresser un inventaire et de déterminer quels bâtiments ont une valeur patrimoniale. En parallèle, une réflexion est menée pour mieux savoir comment valoriser ce précieux patrimoine bâti.
2. Murs en pierres sèches / murgères	Dans la région du Parc, on trouve également de nombreux murs en pierres sèches. L'objectif est de sensibiliser la population aux valeurs paysagères, esthétiques et naturelles des murs en pierres sèches et des murgères en proposant des cours et des démonstrations pratiques de restauration. Un relevé cartographique de l'emplacement des murs et des murgères sera également effectué.
3. Des murs plus que nature	Le but est le recouvrement voire le réaménagement visuel de murs en béton avec une fresque, contenant par exemple des éléments paysagers du Parc, des animaux emblématiques, ou encore tout autre mode d'habillage réalisé à l'aide de matériaux indigènes. Un concept design doit être développé pour l'ensemble du périmètre.
4. Sites construits d'importance nationale	Presque chaque commune du Parc compte au moins un site figurant à l'inventaire national. Ces sites sont aujourd'hui considérés de différentes façons. Le but est de sensibiliser la population aux sites ISOS et de les valoriser. Une table ronde avec les acteurs communaux, régionaux, cantonaux et nationaux sur cette thématique sera organisée afin d'échanger sur l'orientation et le rôle du futur Parc.

3.2 Axe 2 : Économie durable

Thèmes	
Tourisme, détente, loisirs durables	Produits et économie de proximité
Ressources	Mobilité

Dans le domaine « économie durable », le Parc se positionne particulièrement sur le renforcement des thèmes suivants : ressources (eau et énergie), mobilité, tourisme durable et les produits du terroir (agriculture) et l'économie de proximité. En effet, ces thèmes possèdent un fort potentiel de développe-

ment en lien avec les aménagements et les installations déjà présents sur le territoire du Parc. Des synergies avec les programmes de l'Espace Mont-Blanc sont recherchées.

<i>Thème</i>	<i>Résultats attendus</i>
Tourisme, détente, loisirs durables	Des offres touristiques existantes sont valorisées et de nouvelles offres commerciales ont été créées.

Liste des sous-projets

1. Passeport « Découverte »	Il s'agit de valoriser l'existant. Les visiteurs et les habitants du Parc bénéficient d'un produit clé en main qui les incite à découvrir les nombreux lieux emblématiques du territoire de manière ludique. Un itinéraire est défini. À chaque point d'intérêt, une installation (totem, tampons, perforatrice personnalisée, QR-code, etc.) est à disposition du visiteur afin qu'il marque son passage sur son support personnel.
2. Présentation du Parc et portes d'entrée	L'objectif est d'informer les visiteurs et les habitants sur le Parc et de les inciter à le découvrir. Dans un premier temps, une roulotte se déplacera de village en village et informera la population sur le Parc et ses potentialités — comme une porte d'entrée itinérante. Il sera également précisé dans quelle mesure et comment les portes d'entrée identifiées doivent être présentées visuellement.
3. Tourisme responsable	Le but est de soutenir un tourisme durable au sein du Parc et de valoriser les prestataires qui soutiennent ces valeurs. Le Parc assume une responsabilité quant à la sensibilisation des visiteurs sur les nuisances occasionnées à la faune et à la flore notamment dans le cadre de pratiques sportives. Des synergies avec la campagne nationale « respecter c'est protéger » sont recherchées.
4. Coordination et valorisation régionales et nationales	Une mise en commun des offres existantes de tourisme durable sera matérialisée sur les plateformes du Parc. Une synthèse des offres publiques réalisées par le Parc est réalisée. Leur promotion et leur visibilité seront accentuées par les partenaires du Parc au niveau régional, et au niveau national par le Réseau des Parcs suisses.

<i>Thème</i>	<i>Résultats attendus</i>
Produits et économie de proximité	Des mesures ont été prises pour maintenir et développer une agriculture dans le respect de l'environnement. Des produits agricoles existants ont été valorisés et de nouveaux ont été créés et commercialisés. Des mesures pour renforcer les collaborations entre les acteurs de l'économie (mise en réseau, circuits courts) ont été soutenues.

Liste des sous-projets

1. Produits du terroir du Parc	Le Parc entend contribuer à la valorisation régionale des produits du terroir en sensibilisant la population à l'agriculture de proximité et en développant des partenariats. Il est prévu de développer une convention de partenariat avec les producteurs intéressés et de définir les gammes de produits. Afin de valoriser les produits des producteurs partenaires, il est prévu de présenter ces producteurs et leurs produits sur le site internet du Parc. Concrètement, il s'agira de créer une identité graphique pour les produits, et des présentoirs en bois local à répartir dans les magasins des différentes communes.
---------------------------------------	--

2. Entreprises partenaires	Dans le Parc, il y a des artisans fabriquant des produits de niche (par exemple, la production de couteaux), de petits magasins vendant des produits régionaux et un grand nombre d'entreprises (PME). Le Parc sensibilisera les citoyens à ces services de proximité et durables. Il référence les entreprises locales qui favorisent un développement durable.
3. Une communauté de valeurs (Charte)	Le Parc met en réseau les acteurs de l'économie du parc. Il contribue aux échanges et réflexions sur une agriculture et une économie durable. Il permet aux partenaires de participer à l'amélioration du marketing des produits.
4. Rando - Gourmet	Une rando gourmet avec des produits locaux sera organisée dans 2 communes (au minimum) par an afin qu'à la fin de l'étape de création chaque commune ait été visitée.

<i>Thème</i>	<i>Résultats attendus</i>
Mobilité	Des mesures ont été prises pour développer et favoriser la mobilité douce et par les transports en commun vers et à l'intérieur du Parc.

Liste des sous-projets

1. « Pass mobilité Parc »	L'objectif est d'encourager les déplacements au sein du Parc en transport public. La réalisation d'un « Pass mobilité Parc » permettra d'explorer le Parc en utilisant les transports publics avec un tarif forfaitaire, par exemple, pendant 1-3 jour.
2. Concept de mobilité durable	Un état des lieux de la mobilité actuelle sera réalisé. Un concept de mobilité favorisant la mobilité durable au sein du Parc incluant une réflexion sur la gestion des flux et le parking sauvage sera développé.
3. Signalétique	Dans le périmètre du Parc, une signalisation importante (chemins thématiques, pédestres, etc.) existe. Toutefois, il est nécessaire de définir une signalisation « Parc » en prenant compte le concept de mobilité (sous-projet 2) avec les communes, qui corresponde aux besoins des visiteurs et de la population. L'objectif est autant une épuration qu'une harmonisation.

<i>Thème</i>	<i>Résultats attendus</i>
Ressources	Des mesures ont été prises pour favoriser la gestion durable des ressources (par exemple de l'eau).

Liste des sous-projets

1. Gestion de l'eau	Ce sous-projet vise à soutenir une gestion durable et globale (intégrée) de la ressource en eau, en prenant en compte la diversité des utilisateurs, des besoins et des défis. Une synthèse des données existantes et un diagnostic pour l'eau sont réalisés.
2. Exposition « À cours d'eau »	Afin d'aborder avec le grand public les enjeux liés à la gestion de l'eau et afin de le sensibiliser sur son utilisation durable et son importance pour toute vie, une exposition permanente sera créée.
3. Randonnée « Eau'tour »	L'objectif est de sensibiliser les citoyens et usagers de l'eau à son importance, à sa multifonctionnalité et à ses enjeux, tout en les encourageant à avoir une utilisation plus durable en les fédérant autour de ce thème central. Il s'agira de définir un parcours et de visiter les sites existants (le bisse du Trient, les barrages, les grottes, les gorges, le Rhône, les installations hydroélectriques, glacier, etc.).

4. Région-Energie	Il s'agit dans le cadre du Parc de mettre en place une structure de conseil et par la suite des mesures et des projets en matière de politique énergétique, qui doivent permettre aux communes de se positionner comme une région-énergie à long terme.
--------------------------	---

3.3 Axe 3 : Sensibilisation et éducation

Thèmes		
Sens. Nature-environnement	Sens. Patrimoine régional	Recherche — sciences participatives

Le Parc se positionne comme un cadre de recherche privilégié, permettant la sensibilisation du public aux problèmes actuels en matière de biodiversité. Le Parc est un lieu de recherche et de formation privilégié en matière de protection de la nature et de l'environnement. De plus, la vallée du Trient se positionne comme un centre où la formation et la recherche sont particulièrement encouragées par son appartenance à l'Espace Mont-Blanc.

Le Parc se positionne particulièrement sur la sensibilisation de la jeunesse, en proposant des activités et des sorties-découverte pour les écoles, des outils pour les enseignants, centrés sur le patrimoine culturel et naturel de la région.

Thème	Résultats attendus
Sensibilisation : Nature-environnement	Des activités et des formations de sensibilisation autour des valeurs naturelles du Parc ont été organisées.

Liste des sous-projets

1. Écoles	Pendant la phase de planification, il a été déterminé que les enfants sont le groupe cible le plus important en lien avec les défis futurs. Le but est de sensibiliser le jeune public aux enjeux du développement durable, et ce tout au long de sa scolarité, afin de comprendre un monde de plus en plus complexe, tout en agissant de manière responsable aux niveaux local, régional et global. Il s'agit de proposer des animations et des dossiers pédagogiques variés en relation avec divers thèmes traités par le Parc naturel régional.
2. Découverte de son environnement	Outre le jeune public, les adultes constituent également un groupe cible important pour le Parc. L'implication de la population locale est essentielle afin qu'elle reconnaisse et développe le potentiel de sa région et du Parc à travers le développement durable. Des sorties sur des thèmes variés (par exemple faune, flore, géologie, agriculture, énergie, etc.) sont organisées afin de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et d'échanger sur diverses thématiques.
3. Alpage	Le but est d'améliorer la cohabitation entre les utilisateurs des alpages et de rendre les excursionnistes et sportifs sensibles aux valeurs et à la richesse du paysage ainsi qu'au travail réalisé par les exploitants pour l'entretien de ce paysage. Des panneaux d'information seront placés sur les alpages, près des principaux bâtiments agricoles en relation avec les agriculteurs/consortages.
4. Observatoire de la faune	Création d'un observatoire de la grande faune. Ce lieu sera dédié à l'observation et à l'information du public (installation de télescopes et de panneaux d'information).

<i>Thème</i>	<i>Résultats attendus</i>
Sensibilisation : Patrimoine régional (culturel)	Des échanges culturels entre les acteurs du territoire ont été organisés. Des activités culturelles ont été créées.

Liste des sous-projets

1. Inventaire et découverte du patrimoine culturel immatériel	Le Parc contribue à faire connaître le patrimoine culturel immatériel existant des communes. Une première étape est de réaliser un inventaire. Par la suite, il s'agit de proposer un concept qui réponde à la question « Comment pouvons-nous mieux découvrir et partager le patrimoine culturel de la région ? ».
2. Mini spectacle « Trait d'union »	Le Parc mène des actions pour faire connaître et partager son identité régionale et sa culture. Dans ce cadre, un « mini spectacle » est créé. Celui-ci peut par exemple s'articuler autour du théâtre d'improvisation et/ou d'un spectacle intégrant les acteurs/citoyens des communes. L'objectif est de sensibiliser la population à son propre patrimoine culturel et à celui des communes voisines.
3. Randonnées contées	L'objectif est de faire découvrir les richesses culturelles et historiques grâce à une présentation contemporaine (audio/vidéo, guide QR-code permettant de lire et s'informer davantage sur des lieux et le patrimoine). Les points de patrimoine à mettre en valeur sont identifiés avec les communes et une création vidéo (motion design) par communes est réalisée ainsi que la coordination des différentes offres de visites existantes sera établie.

<i>Thème</i>	<i>Résultats attendus</i>
Recherche - sciences participatives	Des travaux de recherche ont été encouragés.

Liste des sous-projets

1. Enjeux paysagers et territoriaux des communes du Parc	Le thème « Avenir des territoires et paysages alpins » sera traité par des étudiants de bachelor et de master de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) au cours de l'année 2022, pendant 1 semestre. Ils seront amenés à se questionner sur l'avenir des territoires, formuler des problématiques en soulignant les singularités des lieux et des paysages. Il sera essentiel de proposer une forme de médiation en exposant et en partageant avec les habitants les propositions qui auront émergé, afin de susciter un débat et dans le but de sensibiliser et impliquer les acteurs de ce territoire. Cela permettra également d'ouvrir les discussions/débats sur l'importance d'un Parc naturel régional.
2. Inventaire et sciences participatives	Pour avoir une image la plus complète de l'état des lieux (des travaux de recherche) et faire avancer les connaissances, deux démarches sont proposées : La première consiste à effectuer un inventaire des travaux qui ont été réalisés dans les communes du Parc dans les domaines de la flore, de la faune, de la géomorphologie, etc. et de montrer où se trouvent les lacunes et où les besoins persistent. La deuxième consiste à intégrer les citoyens et chercheurs dans la démarche scientifique.

3.4 Axe 4 : Gouvernance et communication

Thèmes		
Gestion et qualité (Management)	Promotion et communication	Partenariats et collaborations

Le Parc vise à proposer un processus participatif, qui cherche à fédérer les acteurs de la région et à impliquer la population de façon régulière dans le projet. Les habitants sont considérés comme les premiers ambassadeurs du Parc. Ce dernier favorise aussi la mise en place de partenariats à l'intérieur du périmètre. La création de synergies est encouragée et valorisée, les sociétés et les artisans locaux sont impliqués. Enfin, le Parc se positionne aussi sur sa promotion externe.

Thème	Résultats attendus
Gestion et qualité (Management)	Une structure solide, efficace et efficiente a été mise en place.

Liste des sous-projets

1. Organe responsable du Parc et gestion de qualité	Ce sous-projet consiste à définir une structure professionnelle avec les compétences et ressources nécessaires permettant d'assurer le suivi et le management de projets. Il s'agit de mettre en place des outils adaptés ainsi qu'une comptabilité adaptée permettant une gestion financière de qualité et transparente. La gouvernance du Parc sera finalisée avec la création d'une association et l'adoption de ses statuts.
2. Demande d'attribution du label « Parc »	À l'issue des 3 ans de l'étape de création du Parc, le Parc demandera le label « Parc » pour un Parc naturel régional (sous réserve du résultat de la votation populaire). Cette demande d'attribution du label « Parc » se compose du contrat de Parc entre les communes et l'organe responsable du Parc, et d'un plan de gestion pour la phase opérationnelle (Charte). Ce label est attribué pour une durée de 10 ans.
3. Moyens matériels	Le Parc doit se doter d'outils informatiques et de gestion lui permettant le suivi de ses projets et financiers ainsi que la création d'une base de données et SIG.

Thème	Résultats attendus
Communication et promotion	Des actions ont été entreprises pour fédérer les acteurs locaux autour du projet Parc. Des actions pour augmenter la notoriété de la destination Parc naturel régional ont été réalisées.

Liste des sous-projets

1. Stratégie de communication et mise en œuvre	Il s'agit ici de définir et mettre en œuvre les moyens et les outils à mettre en place pour atteindre les objectifs ; de notoriété - en créant et valorisant une identité territoriale d'exception « Parc naturel régional Vallée du Trient » auprès des divers publics cibles de manière à faire connaître le Parc ; de promotion - en positionnant le Parc comme un acteur de dynamisme pour la région et ; d'information - en sensibilisant régionalement sur les objectifs et projets développés par le Parc.
2. Site internet	Le site internet (incl. un blog) du Parc sera développé et adapté en lien avec le programme de création du Parc.

Thème	Résultats attendus
Partenariats et collaborations	Des collaborations ont été mises en place avec un réseau de partenaires stratégiques (à l'intérieur et à l'extérieur du Parc naturel régional).

Liste des sous-projets

1. Journée du Parc	Il s'agit ici de permettre à la population de participer à la vie du Parc et de s'y intéresser. Cette journée peut être organisée autour d'un thème ou d'un événement existant.
2. Partenariats et travail en réseau	Le développement de partenariats et collaborations avec les acteurs présents sur le territoire du Parc assure une répartition optimale des responsabilités et des tâches, une compréhension mutuelle et des synergies possibles.

4 Répartition des coûts par axes

		%	TOTAL [CHF]	2022 [CHF]	2023 [CHF]	2024 [CHF]
Axe 1	TOTAL		501'000.00	142'000.00	182'000.00	177'000.00
Biodiversité Paysage	1.1 Biodiversité	6	176'500.00	57'500.00	59'500.00	59'500.00
	1.2 Patrimoine paysager	11	276'500.00	75'500.00	100'500.00	100'500.00
	1.3 Patrimoine bâti	2	48'000.00	9'000.00	22'000.00	17'000.00
Axe 2	TOTAL		613'500.00	182'000.00	237'000.00	194'500.00
Économie durable	2.1 Tourisme, détente, loisirs durables	4	110'000.00	45'000.00	45'000.00	20'000.00
	2.2 Produits du terroir / Économie de proximité	2	63'500.00	27'000.00	22'000.00	14'500.00
	2.3 Mobilité	8	202'000.00	40'000.00	77'000.00	85'000.00
	2.4 Ressources	9	238'000.00	70'000.00	93'000.00	75'000.00
Axe 3	TOTAL		599'500.00	289'500.00	180'500.00	129'500.00
Sensibilisation Éducation	3.1 Nature et environnement	9	228'500.00	104'500.00	64'500.00	59'500.00
	3.2 Patrimoine régional (culturel)	6	170'000.00	55'000.00	55'000.00	60'000.00
	3.3 Recherche / Sciences participatives	8	201'000.00	130'000.00	61'000.00	10'000.00
Axe 4	TOTAL		918'000.00	283'500.00	291'000.00	343'500.00
Gouvernance Communication	4.1 Gestion et qualité	27	707'000.00	210'000.00	230'000.00	267'000.00
	4.2 Communication et promotion	7	192'000.00	67'500.00	54'500.00	70'000.00
	4.3 Partenariats et collaborations	1	19'000.00	6'000.00	6'500.00	6'500.00
TOTAL			2'632'000.00	897'000.00	890'500.00	844'500.00

5 Pourquoi soutenir financièrement le Parc naturel de la Vallée du Trient ?

Le Parc naturel régional contribue au renforcement des structures déjà en place et à l'augmentation de la création de valeur économique ainsi qu'à une nouvelle dynamique intercommunale. Dans le cadre du Parc naturel régional de la Vallée du Trient, on remarque un déséquilibre socio-économique entre plaine et montagne. Les régions de montagne voient leur population stagner ou diminuer et il y a une tendance d'une « fuite des cerveaux ». Dans ce contexte, le Parc doit permettre de diversifier les offres d'emplois dans les communes d'altitude afin de rééquilibrer le rapport avec la plaine. Le rapport entre industrie et agriculture étant lui aussi particulièrement déséquilibré, la création du parc doit permettre de promouvoir la seconde activité, dans une perspective économique et d'entretien du paysage. La place du tourisme est aujourd'hui relative, avec une faible densité d'établissements hôteliers. Le Parc doit permettre de revaloriser touristiquement cette région, en particulier en matière de longs séjours.

Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient propose donc la vision d'un territoire attractif qui offre durablement une haute qualité de vie à ses habitants et qui respecte un équilibre optimal entre les êtres humains et la nature.

Les communes porteuses du projet ont établi une stratégie claire et visionnaire, au service d'une région intacte, prospère et innovante. La période de création 2022-2024 est la première étape de réalisation de ces objectifs.